

2^{ème} SÉANCE DU MARDI 15 FÉVRIER 2005

PRÉSIDENTE de M. Jean-Louis DEBRÉ

Sommaire

**PROJET DE LOI D'ORIENTATION
POUR L'AVENIR DE L'ÉCOLE**

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ

M. François Liberti - Monsieur le ministre de l'éducation nationale, les jeunes sont à nouveau dans la rue pour protester contre un projet de loi dangereux, inefficace et sans ambition (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*). Economie et sélection guident seules votre pensée. Vos discours se veulent rassurants, mais personne n'est dupe : vous voulez faire passer en force toutes vos réformes, y compris celle du baccalauréat, puisqu'il faut à tout prix faire des économies... Les fermetures de classes primaires se poursuivront à un rythme effréné. Economie encore lorsqu'il s'agit d'enfermer les plus en difficulté dans un sous-SMIC culturel ; ou quand un contrat individuel de réussite éducative, bientôt déguisé en programme personnalisé de réussite scolaire, n'aura d'autre objectif que d'amputer les budgets de fonctionnement des établissements classés en ZEP. Mais sélection aussi, puisqu'au collège on risque fort de voir se développer les solutions de relégation avec les aménagements différenciés des cursus et des programmes, le brevet à géométrie variable, les dispositions dérogatoires d'alternance dès la quatrième et le délestage vers des dispositifs relais multipliés. Au lycée, les suppressions de formations dans le domaine technologique et des options, la remise en cause des dédoublements, la suppression des TPE sont significatives : aucune ambition pédagogique ne vous anime !

(...)

M. Jean-Marc Ayrault - Combien de fois n'a-t-elle enduré les réquisitoires de votre majorité sur « ses effectifs pléthoriques », « son immobilisme », « sa politisation » ?

La semaine dernière, le Premier ministre a franchi toutes les bornes de l'indécence en dénonçant « la *negative attitude* » du corps enseignant parce que celui-ci a le front d'être en désaccord avec votre loi d'orientation. Chez Monsieur Raffarin, le barbarisme anglo-saxon ne se limite pas au langage mais il influe également sur la politique : les règlementations elles-mêmes sont mises à mal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) Qu'il ne s'étonne pas alors que les enseignants veuillent le corriger : eux connaissent leurs humanités !

Ils savent lire, écrire, compter. Quand le Premier ministre annonce qu'un départ de fonctionnaire en retraite sur quatre ne sera pas remplacé, une simple règle de trois suffit à démontrer qu'il y aura moins d'enseignants face aux élèves : ce sont ainsi 5 000 emplois qui disparaîtront dans le secondaire à la rentrée prochaine.

De la même manière, concernant la carte scolaire, quelques connaissances géographiques élémentaires suffisent pour comprendre que les zones les plus touchées par les diminutions de postes et les fermetures de classe - Nord-Pas-de-Calais, Lorraine - comptent parmi les régions les plus déshéritées. L'académie de Créteil qui gère la plupart des ZEP de la banlieue parisienne est, elle, contrainte de rendre des moyens qui lui ont été affectés.

Plusieurs députés socialistes- C'est scandaleux !

(...)

M. Jean-Marc Ayrault - Il est évident qu'il faut mettre en adéquation les postes et la démographie scolaire, mais quelle erreur et quelle injustice de demander des efforts à ceux qui souffrent le

plus quand l'égalité des chances, au contraire, implique de concentrer le soutien financier et humain sur les établissements confrontés à l'accumulation des problèmes sociaux et scolaires !

Vous constatez en outre que le collège est l'un des maillons faibles de notre système scolaire et vous imposez une réduction de postes d'enseignants en prétextant la diminution des effectifs. Or, on ne peut déplorer l'échec scolaire au collège et se priver de l'arme première pour le combattre : la présence des enseignants. Les recteurs, les inspecteurs d'académie s'arrachent les cheveux pour préparer la rentrée prochaine.

Il en va de même en ce qui concerne la violence scolaire. Comment ne pas mettre en relation son augmentation spectaculaire de 12%...

M. le Ministre - C'est faux.

M. Jean-Marc Ayrault - ...avec la suppression concomitante des aides-éducateurs et le non remplacement de 10 000 surveillants ? Les opérations coup-de-poing de la police à l'extérieur des écoles ne remplaceront pas la permanence d'un solide encadrement dans les établissements, comme nous venons encore d'en avoir la preuve avec le tabassage inadmissible d'un surveillant par des élèves dans un collège près de Paris.

Pour justifier votre politique, vous prétendez que le budget de l'éducation nationale a augmenté de 30% depuis dix ans sans que les résultats aient progressé.

M. Guy Geoffroy - C'est vrai.

(...)

M. Jean-Marc Ayrault - Aujourd'hui, on nous reproche de ne pas avoir tenu ces objectifs. Bel hommage des ouvriers de la dernière heure à une ambition visionnaire ! Si le taux de réussite espéré n'a pas été atteint, néanmoins le nombre de bacheliers a doublé dans la décennie 85-95.

Ce sont les lois Jospin qui ont redonné aux enseignants la considération qui leur est due, transformé en profondeur leur formation, entrepris la rénovation de nos universités. C'est son gouvernement qui a négocié la création du cursus européen LMD, si importante pour l'avenir de nos étudiants. C'est la loi Lang qui a anticipé le bouleversement démographique du corps enseignant en lançant un plan pluriannuel de recrutements. C'est le plan Lang-Tasca qui a relancé l'enseignement artistique... que votre gouvernement s'est empressé de supprimer.

Vous suggérez souvent que cette politique n'a pas obtenu les succès escomptés, mais vous déclarez aussi que votre loi d'orientation s'inscrit dans la continuité de la précédente. N'est-ce pas une forme de reconnaissance de la validité de notre démarche ? Nous n'avons certes pas le monopole de l'école, mais nous avons le mérite de la constance et de la lucidité.

J'ai pleinement conscience des limites et des échecs de certaines de nos approches. L'école peine de plus en plus à corriger les inégalités sociales, quand elle ne les aggrave pas. La stigmatisation des ZEP en est le symptôme, de même que la persistance inacceptable de l'échec scolaire. A l'évidence, l'investissement a trop souvent pris la forme d'un saupoudrage, les systèmes de rattrapage n'ont pas joué là où il le fallait, des stratégies d'évitement ont encore renforcé l'isolement de certains établissements.

La politique des pansements ne suffit plus. Si nous voulons redonner à l'école son rôle d'émancipation et de promotion sociale, c'est toute l'architecture de soutien qu'il faut repenser. L'égalité des chances implique de donner aux établissements les plus en difficulté les moyens de la réussite : un collège de banlieue défavorisée a davantage besoin d'enseignants expérimentés et nombreux, de crédits de soutien, de classes à effectifs allégés, de surveillance qu'un lycée prestigieux du centre de Paris. A tous les conservateurs qui vont crier au « nivellement par le bas », je réponds « promotion par le haut » ! Les inégalités sont une balafre au visage de l'école qu'aucun républicain ne peut cautionner.

Voilà pourquoi je juge nécessaire de reprendre la proposition de la commission Thélot visant à affecter une dotation supplémentaire, pouvant aller jusqu'à 25% de la dotation globale, aux établissements qui cumulent les difficultés. Il ne faut plus distribuer la manne financière à l'aveugle,

mais l'attribuer sur des critères précis. L'éducation nationale doit avoir l'audace de rompre avec les approches uniformes, dont tous les rapports mettent en évidence les limites, pour concentrer l'effort sur les établissements qui en ont le plus besoin. De nombreux établissements expérimentent déjà des méthodes spécifiques pour répondre aux difficultés de leurs élèves, mais il leur manque un pilotage académique, et le courage du pouvoir politique d'instituer des mesures dérogatoires. Qui osera dire que, dans certains cas exceptionnels, on peut mettre en place des classes à tout petits effectifs ? Cela peut paraître fou, mais ces dispositifs exceptionnels sont souvent la seule manière de casser la spirale de l'échec.

(...)

M. le Ministre - En vous écoutant, Monsieur le président Ayrault, je me disais qu'il est bien dommage que vous n'ayez pas accepté de participer à la réflexion engagée dans le cadre de la commission Thélot, dont vous venez de dire que vous approuviez largement les conclusions, car celles-ci constituent précisément l'armature du présent projet. J'aurai l'occasion dans le débat de vous le démontrer, comme d'expliquer pourquoi certaines de ces propositions n'ont pas été retenues - concernant par exemple l'anglais commercial ou le salaire lycéen.

Le constat que vous avez fait sur la situation de l'école, les défis qu'elle doit relever, le choc que lui a occasionné l'apport de populations ayant des langues et des cultures différentes, est un constat que nous pouvons partager. Il en est de même de l'hommage que vous avez rendu aux enseignants. Toutefois, dans votre propos, je n'ai pas trouvé l'armature d'un projet réellement alternatif (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), non plus qu'une argumentation juridique propre à établir l'inconstitutionnalité de ce projet.

Pour ce qui est du projet, vous commencez par demander une priorité plus forte en faveur des zones d'éducation prioritaire. Je vous ferai tout d'abord observer que le projet préserve intégralement le dispositif des ZEP. J'ai en effet choisi de ne pas abroger la loi de 1989, mais seulement de la compléter.

Plusieurs députés socialistes - Et les moyens ?

M. le Ministre - Vous voudriez, comme le propose le rapport Thélot, passer de 10% à 25% de moyens supplémentaires. La Cour de comptes conteste l'efficacité de la mesure, mais de toute façon, dans ce projet, en accordant des dotations supplémentaires aux établissements qui comptent le plus d'élèves en difficulté, c'est bien aux ZEP que nous les apporterons. Nous répondons donc à votre préoccupation. J'ajoute qu'il y aurait bien besoin de revoir, sans esprit polémique, la carte des ZEP. J'ai indiqué aux syndicats que je suis prêt à engager ce travail si l'on s'accorde sur des critères objectifs, car il ne s'agit pas simplement de créer des ZEP supplémentaires.

Vous demandez ensuite que les professeurs les plus jeunes ne soient pas envoyés dans les zones les plus difficiles. C'est exactement ce que je propose : après leur formation, ces jeunes enseignants resteront pour leur première année d'exercice dans leur académie, au lieu de venir, comme actuellement, dans les banlieues. Et nous allons mettre en place des dispositifs pour éviter d'envoyer les professeurs les moins expérimentés dans les zones difficiles.

M. Patrick Roy - Quels dispositifs ?

M. le Ministre - Selon vous, la prime proposée est ridicule. Peut-être, mais elle existe depuis longtemps, et vous n'aviez rien proposé de mieux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP*)

Quant à la formation des maîtres, nous voulons justement accentuer la professionnalisation et allonger la durée d'alternance. Et si nous souhaitons intégrer les IUFM dans l'université, cela n'a rien à voir avec les moyens. Ces instituts conserveront leur spécificité, avec un statut comparable à celui des écoles d'ingénieurs. Mais il est bon que l'université s'implique dans la formation des maîtres comme elle le fait dans tous les pays européens.

Mme Nathalie Gautier - Non, ce sera la mort des IUFM !

M. le Ministre - Les formations de licence seront adaptées aux besoins spécifiques de ces aspirants professeurs. C'est un vrai progrès.

Vous demandez que l'on forme des professeurs bivalents. Nous prévoyons d'avancer dans cette direction, modestement certes, en proposant aux professeurs de lycée professionnel qui sont bivalents d'enseigner en collège. Mais cette disposition étant loin de faire l'unanimité chez les syndicats, votre position courageuse vous vaudra certainement des discussions animées avec eux.

Sur la formation continue, je propose d'étendre aux enseignants le principe du DIF, le droit individuel à la formation, créé par la loi de 2004.

Vous voulez rapprocher le CM2 et la 6^e. Cette proposition du rapport Thélot ne fait pas l'unanimité chez les syndicats, dont certains craignent le démantèlement du collège. Et il y a en effet matière à débat : en pratique, s'agit-il de faire dépendre la 6^e de l'école primaire, de créer une simple structure de concertation, ou de réduire le nombre d'enseignants en 6^e ? Nous y reviendrons.

Vous demandez une action de prévention dans le domaine de la santé. Nous proposons de créer un poste d'infirmière à temps complet dans chaque collège, ce qui n'a jamais été fait !
(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP)

Plusieurs députés socialistes - Avec quels moyens ?

3^{ème} SÉANCE DU MARDI 15 FÉVRIER 2005

PRÉSIDENCE de M. Jean-Louis DEBRÉ

(...)

M. François Liberti - L'éradication de l'échec scolaire constitue donc l'un des enjeux de notre temps, et il y a des raisons d'espérer : en quelques décennies, l'école, sous la pression sociale, économique familiale, a fait des progrès spectaculaires. Grâce à la suppression de l'orientation en fin de cinquième et des filières institutionnelles au collège, les effectifs scolarisés avec succès jusqu'au bac ont plus que triplé jusqu'à représenter près de 70% d'une classe d'âge. Ces progrès ont permis qu'une partie importante de la jeunesse puisse peu à peu suivre des études supérieures et prétendre à un diplôme qui offre des débouchés professionnels. L'accès aux savoirs s'est démocratisé.

Néanmoins, malgré la mise en place des ZEP et l'investissement massif des enseignants, les inégalités s'aggravent. Les écarts entre groupes sociaux sont révélateurs : 68% des élèves orientés à la fin de la troisième vers un second cycle professionnel sont issus des milieux les plus populaires, lesquels constituent aussi 79% des élèves en SEGPA ; 20% des jeunes sortent quant à eux du système éducatif sans aucune qualification. La scolarisation en maternelle dès l'âge de deux ans concernait 35% d'une classe d'âge en 1985 alors que ce taux n'était plus que de 28% en 2004. A l'université, le nombre d'étudiants stagne à deux millions depuis les années quatre-vingt, et les enfants d'ouvriers n'y occupent qu'une place marginale.

En outre, la société confère sans arrêt à l'école de nouvelles responsabilités, comme si celle-ci pouvait remédier à tous les maux. Le tour de passe-passe idéologique ainsi constitué est redoutable : c'est l'école qui serait responsable des difficultés d'insertion professionnelle, de l'inadaptation des formations à l'emploi, entraînant une marginalisation qui engendre parfois incivilités et violences. Or, ces dérives sont le fait de la société et, comme telles, nécessitent des réponses politiques. Le Gouvernement, profitant de ces difficultés, tient un discours fataliste afin d'imposer sa logique : le système scolaire serait insuffisamment sélectif, trop peu soumis au libéralisme et aux lois du marché. Certains préconisent une meilleure gestion des inégalités en multipliant de coûteux dispositifs de compensation ou de soutien dont l'efficacité est par ailleurs limitée. Quoi qu'il en soit, notre système scolaire semble à bout de souffle et peine à poursuivre sa démocratisation : faute de moyens, il se révèle incapable de relever les nouveaux défis.

(...)

M. François Liberti - Pour ce faire, il faut dégager les ressources nécessaires (« Ah ! » sur les bancs du groupe UMP). Nous demandons un investissement de l'Etat sur cinq ans à hauteur de 7% du PIB, et nous proposons la création d'un fonds national d'action contre les inégalités à l'école. Des moyens doivent être mobilisés en urgence pour mettre à niveau les établissements et réaliser les conditions d'égalité des chances entre tous les élèves. La participation des entreprises au coût global de la formation doit être repensée, et une partie des crédits des collectivités locales consacrés au financement des mesures de gratuité doit être réorientée vers le fonds d'action contre les inégalités. Parallèlement, la TVA prélevée sur l'ensemble des actions scolaires doit être ramenée à 0%.

Mais les moyens ne suffisent pas ; d'autres problématiques sont en jeu, telles que la laïcité ou la question des langues régionales. Les modes de fonctionnement du service public d'éducation, fondé notamment sur le principe de laïcité, ont favorisé le primat d'une culture commune sur les particularismes, du pluralisme sur le prosélytisme, du scientifique sur le religieux et de l'universel sur le singulier. La laïcité permet ainsi à tous les enfants de vivre et de s'instruire ensemble, quels que soient leurs parcours personnels. Elle est un facteur d'intégration des individus dans le respect de leurs différences. Le respect de ce principe implique, entre autres contraintes, le maintien de la sectorisation comme mode de répartition territoriale des élèves.

A nos yeux, l'éducation nationale doit également prendre en compte la diversité des langues et des cultures présentes sur notre territoire national. Nous défendons des amendements en ce sens, conformes aux aspirations qui se sont exprimées au cours du débat national ouvert par le ministre. Lors des Assises nationales des langues et cultures de France, le 4 octobre 2003, le ministre de l'époque Jean-Jacques Aillagon déclarait : « Il importe, en effet, d'inscrire les langues et les cultures régionales au cœur d'un grand projet de politique culturelle et linguistique nationale. Le ministère de la culture et de la communication n'est pas le seul concerné par cette tâche. Certains autres, à l'image du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche le sont tout autant. Le développement des cultures et des langues régionales doit également être analysé à l'aune de la nouvelle impulsion décentralisatrice... » ; et d'ajouter : « Nous ne pouvons promouvoir la diversité culturelle, comme nous le faisons au sein de la Conférence annuelle de l'UNESCO, sans favoriser cette même diversité culturelle au sein de notre pays. La diversité linguistique est une réalité. Le moment est venu d'envisager un développement significatif des langues de France... » Eh bien, le moment souhaité par le ministre est venu, d'autant que M. Donnedieu de Vabres vient de confirmer cette volonté dans son avant-propos au document qui vient de nous être remis sous le titre « Rapport au Parlement sur l'emploi de la Langue Française ». Il déclare pour sa part : « Le français n'est pas la seule langue parlée sur notre territoire. Les langues régionales ont droit à une reconnaissance légitime comme élément de notre patrimoine et vecteurs de création. » Ce même document reconnaît l'enrichissement que représentent les émissions des stations régionales de Radio France et de France 3 en faveur de l'expression des langues régionales. L'œuvre de socialisation des langues de France doit trouver son prolongement dans le présent texte.

Au reste, évoquant les questions d'enseignement, le rapport précité note que « l'évolution quantitative favorable des enseignements de langue et cultures régionales se poursuit. Ce résultat témoigne, dans un grand nombre d'académies, d'une installation durable et continue de ces enseignements qui semblent s'accompagner de leurs meilleures reconnaissances et intégrations au sein des enseignements de langues vivantes proposées aux familles ». Cette évolution encourageante ne se confirmera dans le temps que si le présent projet vient la conforter.

Pour exprimer toute notre détermination sur ces questions, je rappelle enfin que c'est votre gouvernement qui a adopté l'Agenda 21 de la Culture à Barcelone, en mai 2004, son point 23 vous engageant à promouvoir la permanence et le développement des cultures locales originelles, porteuses d'une relation historique et interactive avec le territoire. Ce propos, qui concerne les Etats, vaut également pour les cultures qui composent ces territoires. Les langues et cultures de France ne doivent pas être absentes de nos débats car ils en constituent une composante essentielle.

J'en viens à la place accordée à l'enseignement libre dans notre pays. L'école privée sous contrat, qui scolarise plus de deux millions d'élèves - soit un élève sur six ! - dispose de personnels enseignants formés et payés par l'Etat et propose les mêmes programmes d'enseignement. Cependant, elle n'est pas soumise à la même obligation d'accueil et de sectorisation que les

établissements publics. Cette situation, qui favorise la concurrence entre le public et le privé, provoque de graves inégalités de traitement entre les jeunes. Elle constitue donc un danger majeur pour la cohésion de la société. C'est pourquoi nous nous prononçons pour l'intégration des établissements sous contrat dans le service public d'éducation nationale. (*Murmures sur les bancs du groupe UMP*)

Nous ne voulons pas laisser les familles devant la seule option de l'école privée, confessionnelle ou patronale. Cela implique de développer des établissements laïques avec toutes les filières de formation requises, y compris dans l'enseignement professionnel.

Outre la juste revendication d'une réelle égalité des chances, notre objectif est plus que jamais l'élévation du niveau de culture générale de l'ensemble de la société. Paul Langevin disait : « Nous concevons la culture générale, comme une initiation aux diverses formes de l'activité humaine, non seulement pour déterminer les aptitudes de l'individu, lui permettre de choisir à bon escient avant de s'engager dans une profession, mais aussi pour lui permettre de rester en liaison avec les autres hommes, de comprendre l'intérêt et d'apprécier les résultats d'activités autres que la sienne propre, de bien situer celle-ci par rapport à l'ensemble. »

Dans un état démocratique où tout travailleur est citoyen, il est essentiel que la spécialisation ne fasse pas obstacle à la compréhension de plus vastes problèmes, et qu'une culture générale étendue libère l'homme des limites de la technique. Tous les champs de la connaissance sont constitutifs de la culture et participent des valeurs communes de notre société. Nous définissons la culture comme le trésor accumulé des créations humaines et nous avons pour ambition d'en ouvrir l'accès à tous.

Viser une culture effectivement partagée par tous présuppose que l'on se fonde sur le principe de l'éducabilité de tous. Mais encore faut-il remettre en question les conceptions dominantes relatives à la culture. Les jeunes accèdent à de nombreux espaces de diffusion de connaissances, la télévision étant l'un des plus puissants. Mais, avec ses missions originales, l'école reste un vecteur essentiel de construction, de diffusion et d'appropriation des valeurs d'émancipation humaine, des savoirs et de la culture.

La notion de « formation scolaire commune » exige d'engager une réflexion approfondie sur les contenus d'enseignement que l'école devrait permettre à tous les jeunes de partager, respectant tout à la fois la spécificité des disciplines scolaires historiquement constituées, favorisant la transdisciplinarité et permettant l'acquisition d'outils intellectuels pertinents.

Ces choix sous-tendent le projet de société que la nation entend se donner. Il est par exemple urgent d'en finir avec l'image rétrograde de la femme que véhiculent trop souvent les livres scolaires, et de sensibiliser les enseignants aux pratiques pédagogiques nécessaires de ce point de vue.

A l'inverse des perspectives réductrices de votre socle commun de connaissances, une culture adaptée aux évolutions rapides de la société de la connaissance doit valoriser les techniques, les histoires, les cultures, les langues nationales et régionales, les valeurs dont tous les jeunes, quelles que soient leurs origines, sont porteurs. Notre conception de la culture scolaire commune présuppose l'égale valeur formatrice des cultures physiques et sportives, artistiques, scientifiques et techniques, professionnelles, philosophiques, toutes également fondamentales. Le sens des enseignements scolaires est à construire en permanence par des méthodes d'enseignement favorisant l'implication de l'élève dans le processus d'acquisition et par l'expérience de la confrontation au réel. C'est seulement si les enseignements prennent un sens pour tous les jeunes que la lutte contre l'échec scolaire pourra être efficace. Il y a là un enjeu culturel et politique considérable.

Parce que nous avons l'ambition que tous les jeunes réussissent leur scolarité, nous estimons que le système éducatif dans son ensemble doit être repensé à partir de ce qui est nécessaire aux élèves qui ont le plus de difficultés. Il serait indispensable, de ce point de vue, de faire un bilan objectif de l'apport des ZEP et des divers dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, afin de mieux penser les réformes nécessaires à la réussite de tous les élèves.

(...)

M. François Liberti - Ceux-ci travailleraient en synergie avec les observatoires des scolarités. Nous demandons aussi que soit ouvert un débat avec les chercheurs, les enseignants, les jeunes, les parents, les employeurs pour déterminer les contenus et le niveau de la culture scientifique et technique commune délivrée sous la responsabilité du service public d'éducation. Nous proposons enfin un système de sécurité d'emploi ou de formation pour tous les travailleurs, financé par le redéploiement d'une partie des sommes consacrées aux exonérations des cotisations patronales de sécurité sociale.

Notre projet pour l'école concerne bien évidemment la communauté éducative dans son ensemble. Aucun changement ne peut être envisagé sans que les personnels de l'éducation nationale soient fortement impliqués dans ses objectifs et sa mise en œuvre. Or ils sont sceptiques, et même méfiants, après d'innombrables consultations et annonces de réformes qui furent suivies de régressions, notamment en ce qui concerne leur charge de travail.

Recruter devient une priorité absolue quand la moitié des enseignants partiront en retraite dans les quinze ans, ainsi que créer des postes pour améliorer l'enseignement. Au contraire, vous cassez méthodiquement le service public avec 50 000 suppressions d'emplois de 2002 à 2006.

Nous proposons une programmation annuelle des postes ainsi que des pré-recrutements rémunérés pour orienter les étudiants vers les concours. Ces dernières années, les métiers de l'enseignement ont subi une dévalorisation, notamment des rémunérations, ce qui entrave le recrutement. Il faut les revaloriser, y compris sur le plan financier.

D'autre part, le travail en équipe est un levier de transformation de l'école. C'est dès la formation initiale que les enseignants doivent s'y initier. Il est tout à fait indispensable pour les jeunes trop souvent affectés en ZEP.

(...)

Mme Ségolène Royal - Il faut apprendre à interpréter l'éventuelle violence verbale dont un adolescent peut faire preuve afin de ne pas accroître les incompréhensions mutuelles. Les lieux d'écoute font défaut à l'école, ainsi que les adultes disponibles. C'est pourquoi nous dénonçons vivement la suppression des postes d'aides éducateurs, de surveillants, et aussi des contrats éducatifs locaux, des classes à projets artistiques et culturels. La révolte lycéenne contre la suppression des TPE s'inscrit dans la même logique : ce sont autant d'espaces pédagogiques d'écoute qui disparaissent.

Deuxième observation : les parents sont absents de votre projet. Il faudrait que les enseignants puissent se former aux relations avec les familles. Vous devez renoncer à cette mesure démagogique qui consiste à donner aux enseignants le dernier mot quant à la décision du redoublement. Le temps n'est plus aux méfiances mutuelles. Les enseignants ne demandent pas à avoir le monopole de l'orientation des enfants ; ils savent que la réussite réside dans la co-éducation, dans un dialogue nécessaire et constructif avec les familles, en particulier les plus défavorisées. Ce n'est pas en supprimant la semaine des parents à l'école ou en mettant en place des procédures d'orientation précoce dès la fin de la quatrième que vous le favoriserez.

Troisième point : nous attendons de toute réforme de l'école un renforcement de la discrimination positive dans les quartiers les plus difficiles. Tel est le défi républicain majeur. C'est dans les ZEP que les équipes pédagogiques sont les plus inventives. Le milieu social ne pèse pas toujours fatalement sur le destin des élèves issus des milieux populaires et les « handicaps sociaux culturels » sont loin de tout expliquer : certains élèves issus de milieux défavorisés connaissent ainsi des parcours exemplaires. C'est précisément ce phénomène qu'il s'agit d'amplifier. La réussite est au rendez-vous lorsque existent des partenariats avec les familles, des équipes pédagogiques structurées, une ambition culturelle, des règles du jeu admises par tous pour tenir la violence à distance. Voilà ce que votre projet aurait dû mettre en avant ! Non seulement les moyens dont disposera l'éducation nationale n'augmentent pas mais nous ne voyons pas en quoi votre texte soutient ceux qui veulent se battre, quelles que soient leurs origines.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)

(...)

M. André Chassaing - ...elles ne viendront qu'aggraver la ponction sur les dotations accordées aujourd'hui aux ZEP, déjà annoncée pour la rentrée prochaine. Ne s'agit-il pas plutôt d'individualiser les parcours de formation pour mieux orienter vers des voies de garage ceux qui sont confrontés aux plus lourdes difficultés ? Le rapport Hussenet-Santana a pourtant bien montré en quoi ces filières spécifiques avaient une « influence non négligeable sur les sorties sans qualification, donc sur la difficulté scolaire en fin de scolarité obligatoire ».

De même, en quoi la promotion du socle commun de connaissances pourra-t-elle effectivement garantir la réussite de tous les élèves ? Si la réussite signifie que l'on donne à chaque jeune la capacité de trouver un emploi, quel qu'il soit, alors ce projet y aidera. Car, manifestement, le fait que cet emploi soit précaire, très mal payé et qu'il n'offre aucune perspective d'avenir ne semble pas vous préoccuper ! Si la réussite signifie que l'on donne à tous les élèves, notamment à ceux issus de milieux ou de régions défavorisés, les moyens pour réaliser leurs projets, et donc pour réussir leur vie, alors ce projet sonnera comme un douloureux rappel à l'ordre : une éducation simplement utilitariste, que vous limitez à l'apprentissage d'un bagage culturel minimal, n'ouvrira guère les portes de la réussite pour tous ces jeunes.

La réduction des inégalités à l'école passe aussi par une réduction des inégalités territoriales. Les lycéens, avec toute la fraîcheur de leur jeune âge, ont montré qu'ils avaient bien compris le problème.

Passons sur l'introduction du contrôle continu au bac ; nous espérons tout que votre recul n'est pas que provisoire !

La logique sournoise de ce projet de loi est malheureusement portée par d'autres dispositifs. Ainsi, la volonté de renforcer l'autonomie des établissements scolaires. L'institution d'un conseil pédagogique dans les établissements peut certes répondre à la nécessité de mieux coordonner le travail des enseignants. Mais dans le contexte marqué de votre décentralisation, l'autonomie pédagogique ne vise-t-elle pas à institutionnaliser les inégalités de formation ? Les lycées de centres-villes, dont les élèves auront parfaitement intégré le socle commun de connaissances, pourront définir une politique pédagogique plus ambitieuse. Les exigences qui seront celles des équipes pédagogiques dans les lycées des banlieues populaires risqueront quant à elles d'être bien plus restreintes.

Je ne dis pas, Monsieur le ministre, que vous souhaitez cette ghettoïsation scolaire.

M. le Ministre - Je la combats.

(...)

M. Jean-Pierre Blazy - Surtout, il n'y pas de vraie laïcité sans égalité des chances. Si l'école de la République n'a jamais réduit toutes les inégalités sociales, elle est aujourd'hui impuissante face à des réalités très inégalitaires selon les individus et selon les territoires. Il y a plusieurs fractures scolaires, d'abord entre le privé et le public, évidemment. Les élèves du privé sont issus des milieux les plus favorisés et la proportion d'élèves boursiers y est deux fois plus faible. Dans le public, concurrence entre établissements est de plus en plus forte et les familles font tout pour éviter les établissements ghettos.

Selon le rapport 2004 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, 39% des élèves de 6^e des établissements placés en ZUS ont un retard d'un an ou plus, contre 29% pour la France entière. Un habitant des ZUS sur trois n'a aucun diplôme et les écarts s'accroissent par rapport à la moyenne nationale.

Chaque année, 65 000 filles et garçons de 17 ans sont identifiés en difficulté sérieuse de lecture et d'écriture à l'occasion du test de dépistage de l'illettrisme pratiqué au cours de la journée de préparation à la défense. Selon certaines enquêtes, 36% des allocataires du RMI sont en très grande difficulté de lecture. Le linguiste Alain Bentolila parle à juste titre d'une véritable insécurité linguistique. Votre projet ne fait rien pour y mettre fin.

Alors, Monsieur le ministre, vous êtes hors sujet en nous faisant le coup démagogique et populiste de l'autorité qu'il faut restaurer à l'école, du socle des connaissances à acquérir, du contrat individuel de réussite, solution miracle contre l'échec scolaire, ou encore de la bourse au mérite

qui se veut sans doute la caution républicaine d'un ensemble de dispositions franchement réactionnaires. Et comment assurer une solide formation à la fin du collège si l'on exclut du socle de compétences et du contrôlé terminal les disciplines artistiques et l'éducation physique et sportive ? Comment mettre en œuvre le contrat individuel de réussite à l'école élémentaire alors que les réseaux d'aide aux élèves en difficulté fonctionnent souvent mal ? Il faudrait réduire encore l'effectif des classes en ZEP pour diminuer l'écart des performances entre ces élèves et les autres, comme l'a démontré l'économiste Thomas Piketty.

Comment lutter contre l'échec scolaire alors que vous supprimez des postes et que vous réduisez les dotations horaires dans les collèges et les lycées ? Le budget 2005 réduit fortement les moyens accordés à l'éducation.

Vous avouez vous-même dans la note intitulée « la vérité sur les chiffres » que la suppression des TPE en terminale vous a permis de récupérer 980 emplois et la création de la première STG qui remplace la STT de récupérer 441 emplois. Le véritable objectif de votre réforme est de poursuivre dans cette voie malthusienne. En outre, 18 700 postes d'éducateurs et maîtres d'internat et surveillants d'externat ont également disparu. De ce fait, les violences scolaires ont augmenté de 13% en 2004.

Comment dès lors répondre à l'inquiétude des lycéens qui manifestent et s'opposent à votre projet de réforme du baccalauréat à laquelle, en dépit de manœuvres médiatiques, vous ne voulez pas, au fond, renoncer ? Ils protestent également contre la suppression des travaux personnels encadrés.

Votre projet aggrave la politique hostile à l'école de la République que ce gouvernement conduit depuis trois ans. Vous n'avez pas le courage d'une vision qui porte au-delà de 2007. Une autre réforme du système éducatif est possible. Vous vous obstinez à ne pas entendre les propositions alternatives. Il faut retirer votre mauvaise copie (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des députés communistes et républicains*).
